PLAN D'ACTION
DE LA DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Exercice 2009-2010

L'exercice 2008-2009 a été marqué par la mise en œuvre d'un ensemble d'activités réalisées dans le respect des objectifs définis par la feuille de route du Gouvernement.

La Direction des Collectivités Territoriales, priorisant une approche structurante, a articulé ses actions autour des axes suivants :

- le renforcement institutionnel des organes des collectivités territoriales et de la DCT ;
- la promotion des pratiques de bonne gouvernance administrative et financière ;
- la communication sur les activités du MICT et des collectivités locales.

Parmi les activités les plus marquantes, il est important de citer : le Colloque sur la Formation Permanente des Personnels Territoriaux, les Assises sur la Coopération Décentralisée, les formations organisées au profit des élus locaux, des Comptables Payeurs et des cadres de la DCT, le renforcement logistique et structurel de la DCT, l'accompagnement apporté par les CFT dans l'élaboration, l'exécution et le contrôle des budgets municipaux, le financement de différents projets d'investissement soumis par les C.T., l'ouverture des comptes bancaires au profit des CASEC, la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la transparence locale, la réalisation et l'implantation de 762 panneaux pour l'affichage public, etc.

Certaines de ces activités ont été exécutées avec l'appui de différents partenaires (MINUSTAH, LOKAL-USAID, PDLH, Coopération Française etc.).

La Direction a accompli ces actions dans un contexte particulièrement contraignant. En effet, le fonctionnement des organes territoriaux est régulièrement perturbé par :

- les conflits entre les élus eux-mêmes et/ou avec la population. Ces conflits sont alimentés aussi bien par l'ambigüité du cadre légal que par les enjeux financiers ;
- l'absence répétée des maires ;
- l'inadéquation entre le profil général des élus, des cadres territoriaux et les compétences requises;
- les difficultés rencontrées par les mairies dans leurs rapports avec d'autres institutions publiques telles que la CSCCA, la D.G.I, le Parlement.

Le plan d'action proposé pour l'exercice 2009-2010 s'inscrit dans la continuité, en priorisant la structuration et l'institutionnalisation des collectivités territoriales, notamment la collectivité communale. Tout en proposant des mesures susceptibles de limiter et/ou de surmonter les contraintes décrites plus haut, ce plan prend en compte des besoins nouvellement identifiés.

En effet, l'évolution de la réalité administrative et financière locale est à prendre en considération. Les citoyens exigent plus de services des autorités locales ; les transferts financiers aux collectivités territoriales, aux communes particulièrement, augmentent considérablement. Alors, afin de garantir la bonne utilisation de ces transferts financiers, il est impératif de mettre en place des dispositifs administratifs et techniques permettant d'assurer le contrôle nécessaire des fonds publics sans nuire au processus de la maitrise d'ouvrage des Municipalités.

Le projet d'amendement de la Constitution précise les compétences techniques des collectivités territoriales, dans les domaines de l'éducation formelle, de l'enseignement professionnel, des infrastructures et du développement avec pour corollaire un besoin accru de savoir-faire et de professionnalisme des cadres municipaux dans la gestion des administrations locales, en ce qui concerne les règles financières et les procédures comptables.

Enfin, les efforts et les investissements réalisés ces derniers mois doivent être pérennisés lors du renouvellement des élus locaux afin de garantir la continuité du service public.

L'exercice 2009-2010 est placé sous le signe de la structuration et l'institutionnalisation. A cet effet, la Direction propose un plan d'action qui s'articule autour des 4 axes suivants :

- Renforcement institutionnel
- Renforcement des capacités logistiques
- Amélioration de la gouvernance administrative et financière
- Communication et sensibilisation

A terme, les activités liées aux précédents axes d'intervention doivent concourir à l'atteinte d'un but primordial : **La Maitrise d'ouvrage des Municipalités**. Celle-ci est perçue comme étant une étape importante dans le processus de l'autonomie municipale et de la décentralisation.

N°	AXES	OBJECTIFS	ACTIVITES/FINANCEMENTS	CRITERES DE REUSSITE	RESULTATS ATTENDUS	SERVICES CONCERNES	PERIODE
1	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	Optimiser l'environnement de travail de la DCT	Acquisition de matériels et équipements de travail	Inventaire des besoins et coût réalistes Financements obtenus	Le personnel de la DCT dispose du matériel nécessaire	DCT Génie Municipal	Oct 09-sep10
			Aménagement de l'espace de travail	Etude fonctionnelle de l'espace en adéquation avec l'effectif et l'organigramme de la DCT	L'organisation des bureaux de la DCT est fonctionnelle tant pour le personnel que pour les usagers/visiteurs	DCT Génie Municipal	Oct 09-sep 10
		Poursuivre le processus de restructuration des ressources humaines de la DCT	Formation des cadres de la DCT : Partenariat possible avec des universités haïtiennes et des CNFPT des Antilles françaises.	Bonne évaluation des coûts Mise en concurrence du projet Financements disponibles	20 cadres de la DCT maitrisent 1) la planification des activités ; 2) la prise de notes en réunion ; 3) la préparation de documents écrits y compris rapports, courriers, etc.	DCT-Formation Université de Strasbourg	Oct 09-sep 10
			Mise en place d'une unité chargée du suivi des dossiers de passation de marchés des Collectivités Territoriales en lien avec la Commission Nationale de Marchés Publics, CNMP	Le personnel affecté à cette unité maîtrise parfaitement les rouages de la législation Haïtienne en matière de marchés publics. L'unité dispose de la documentation et des formulaires en vigueur.	Point focal facilement accessible par les CT, l'unité spécialisée dans la préparation des dossiers d'appel d'offre joue un rôle de conseil, de facilitateur et de coaching au profit des élus et personnels territoriaux.	URS/DCT/DA	Oct 09-sep 10
			Recrutement de personnel et/ou mise à disposition de techniciens, notamment un expert en décentralisation mis à disposition par la coopération française	Evaluation précise des besoins en RH et de la disponibilité des ressources budgétaires Profils des postes adéquates Bonne préparation du processus de recrutement	Les services de la DCT sont fonctionnels : réunions internes hebdomadaires, plans de travail par service, suivi, évaluation, diffusion de rapports, etc.	DCT Service du personnel	Oct 09-sep 10

	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	Renforcement des capacités de l'administration locale	Révision et réimpression du « Guide de gestion municipale » complété par un lexique en droit publique (administratif et financier) pour les élus locaux et le personnel territorial	Mise en place d'un comité de pilotage qualifié en administration locale et en finances publiques Bonne évaluation du coût de l'opération Financements identifiés	Le « Guide de Gestion Municipale » et le lexique en droit public deviennent des outils de référence pour les CT ; ils évoluent en fonction des réformes	DCT Formation Réglementation	Oct 09-janv 10
			Préparation et impression d'un recueil de textes législatif et réglementaire sur les C.T.	Bonne connaissance des textes législatifs et réglementaires sur les C.T Choix du format et de la présentation du recueil Coût estimé Financement identifié	L'unité de réglementation assure une veille juridique. Les textes à inclure au recueil sont identifiés. Le recueil est fonctionnel et évolutif en fonction des réformes	DCT/URS	Oct 09
			Implication et contribution aux débats et à l'analyse du cadre légal de la décentralisation et de l'organisation des C.T.	Les présidents des associations d'élus, les représentants du secteur économique et des syndicats professionnels participent à des réunions sectorielles en matière de décentralisation et d'organisation des CT Coût et financement identifiés	Les échanges et débats en forums et réunions sectorielles produisent une documentation capitalisable qui permet d'affiner et d'ajuster la proposition soumise au parlement	DCT/URS/FL	Oct 09-dec 09
			Recrutement et formation de 42 ingénieurs municipaux	TDR validés (dont marchés publics) Financements identifiés Procédure de recrutement	Les CT disposent, dans chaque arrondissement, d'une personne ressource apte à répondre aux besoins techniques en matière de services publics	DCT/URS/ Génie municipal	Oct 09- dec 09
			Formation des secrétaires généraux des Mairies en matière d'administration locale/ Formation diplômante	L'ENAF, l'UEH et le CNFPT élaborent le programme de formation (dont marchés publics) Budget de l'opération approuvé Financement identifié	Grâce à la formation dispensée aux 140 Secrétaires Généraux, les maires sont mieux conseillés ; le personnel communal est encadré ; la population est informée et mieux servie	DCT/ Formation	Oct 09- janv 10
			Validation du cursus de formation des Comptables payeurs/ Formation diplômant	L'ENAF, l'UEH et le CNFPT contribuent à l'élaboration du cursus de formation, déterminent les phases et l'homologation des crédits pour l'obtention d'un diplôme Budget de l'opération approuvé Financement identifié	Le Comptable Payeur est la personne ressource en matière de budget et de gestion des finances communales,	DCT/ FL Formation	Nov 09- avril 10

		« Vers la Maîtrise d'ouvrage des Municipalités »	Formation des maires, secrétaires généraux, ingénieurs municipaux et caissiers-payeurs sur les procédures de passation de marchés publics.	TDR de la formation validés Contractualisation avec la CNMP Evaluation du coût Financements identifiés	L'administration communale maitrise les bases de la réglementation des marchés publics. Les commandes et achats respectent la législation.	DCT/ Formation/ URS/CNMP	Oct 09- mai 10
			Mise place d'une cellule municipale chargée de la préparation et du suivi des dossiers de mise en concurrence, d'appel d'offre etc.	Les TDR de cette cellule, présidée par le Maire et coordonnée par le Secrétaire/Directeur général, sont clairement définis et validés par le Ministre/MICT et la CNMP.	Appuyée par l'unité « Marchés publics » du MICT, la cellule optimise et facilite les dossiers d'appel d'offre. Les Municipalités sont en mesure d'engager des dépenses supérieures dans le respect des normes en vigueur en matière de marchés publics.	DCT/ URS/CNMP	
2	**CONSTRUCTION DE BATIMENTS**	Renforcement des infrastructures	Construction de bâtiments administratifs au profit de 3 communes et 6 sections communales	Les communes et sections communales bénéficiaires sont déjà identifiées. Le cahier des charges comporte le plan d'architecture, les coûts et le dossier d'appel d'offre. Le budget est validé et le financement est pris en charge par le Trésor Public.	L'expérience est dupliquée progressivement sur l'ensemble du territoire, sur la base du modèle de bâtiments administratifs adaptés aux besoins des communes et sections communales. Le MICT a impulsé un modèle qui devra impérativement être respecté, étant donné l'adéquation entre l'architecture administrative et l'organisation des services des CT.	DCT/CNMP/ Génie municipal	Oct 09- sept 10
3	**BONNE GOUVERNANCE LOCALE**	Amélioration de la gouvernance administrative	Suivi des conseils municipaux en difficultés administratives et/ou financières	Une équipe de spécialistes est identifiée. Les communes en difficultés sont identifiées (cf. signalement MINUSTAH/UAI). Un calendrier est élaboré et mis à jour tous les 3 mois La Direction de l'Administration facilite la mise en œuvre des déplacements (per diem)	Le nombre de communes en difficultés a visiblement diminué. Le rôle d'appui et de conseil des cadres du MICT s'est renforcé. Les communes sollicitent spontanément une aide aux cadres du MICT.	DCT/URS	Permanent

			Préparation d'outils de gestion administrative : réunion de conseil et procès verbaux de réunion, règlement intérieur, feuille de présence, lettre de nomination et de révocation, installation de panneaux d'affichage.	Identification précise des besoins. Recensement des outils déjà en vigueur. Implication des élus et cadres communaux. Adaptation de modèles étrangers aux spécificités de l'administration haïtienne.	Les CT disposent d'un classeur évolutif regroupant l'ensemble des modèles d'actes administratifs.	DCT/URS	Permanent
			Assurer le contrôle des actes règlementaires adoptés par les Conseils Municipaux Apporter des conseils juridiques (préparation et adoption des actes communaux réglementaires)	L'Unité de Réglementation organise le contrôle des actes communaux par thématique : ressources humaines, urbanisme, sécurité, budget et finances, etc. L'unité de réglementation a une bonne connaissance de la législation haïtienne, tous secteurs confondus.	Les actes des CT sont soumis au contrôle de légalité dans le respect des normes en vigueur. Certaines Délégation et Vice-Délégations sont formées pour assumer leur rôle dans le processus de contrôle.	DCT/URS	Permanent
			Accompagnement des associations des élus locaux (Maires, CASEC, ASEC, DV)	Les associations d'élus contribuent à la mise en œuvre d'un cadre légal définissant leurs rôles, compétences, moyens techniques, administratifs et financiers Un programme de formation est dispensé aux présidents d'associations d'élus L'appui technique et financier aux Associations d'élus est budgété et le financement est identifié.	Les Associations d'élus jouent leur rôle d'interaction, de plaidoyer et d'appui aux CT adhérentes.	DCT DG/DA du MICT MPCE MEF	Permanent
			Formation et Statut des Personnels Territoriaux : élaboration et impression du livre blanc sur le colloque	Toute la documentation du colloque est compilée et remise au comité scientifique Les TDR du Livre Blanc sont rédigés puis validé par le Ministre/MICT Coût et financement identifiés.	Le Livre Blanc est diffusé auprès de l'UEH, l'OMRH, et auprès des élus. Un rapport, compilant les réactions, remarques et suggestions des « spécialistes » associés est utilisé pour la rédaction de la proposition de loi sur la fonction publique territoriale.	DCT/ comité scientifique et la Firme IFOS CNFPT	Oct 09- dec 10

			Mise en place d'une couverture d'assurance au profit des élus	Les dossiers de soumission d'offres émanant des groupes d'assurances sont reçus, traités par la Commission Ministérielle et validés par la CNMP. Le coût est identifié et le financement est assuré par le FGDCT.	Tous les élus locaux bénéficient d'une couverture d'assurance dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.	DCT/CNMP	Janv 10
			Elaboration et impression des actes des assises sur la coopération décentralisée	L'Ambassade de France fournit toute la documentation émanant des assises de la coopération décentralisée. En accord avec la DEPS, la DCT favorise la capitalisation des recommandations et des perspectives. La DEPS et la DCT proposent à l'Ambassade de France la liste des destinataires des actes des assises.	La capitalisation des actes du colloque aboutit à la réalisation d'un document de stratégie de développement des CT au travers de la coopération décentralisée, du codéveloppement et des jumelages.	DCT/DEPS Ambassade de France	Oct 09- dec 10
		Amélioration de la gouvernance financière	Révision, adoption et diffusion du guide budgétaire local Accompagnement des Municipalités dans l'élaboration de leurs budgets 2010- 2011	Mise en place d'un comité de relecture et de révision. Le format final, le nombre de volumes à imprimer et le coût de l'impression sont finalisés.	Les 140 budgets communaux (primitifs) 2009-2010 sont approuvés Les fonds d'investissement alloués aux CT sont connus et diffusés afin d'être intégrés aux budgets modificatifs Le MICT et ses partenaires ont poursuivi leur accompagnement aux CT pour la détermination des priorités en matière d'investissements/desserte de services publics et d'infrastructures	DCT/FL ENAF MEF Partenaires	Oct 09-dec 09
			Finalisation de l'ouverture des comptes au profit des CASEC	Accord formel entre le MICT et la BNC sur le transfert des dossiers d'ouverture de comptes du bureau central aux succursales départementales et communales. Les Délégués et Vice-Délégués sont instruits de fournir un accompagnement aux élus locaux pour faciliter les transactions financières de leurs communes respectives.	Les CASEC sont familiarisés avec l'environnement bancaire. Les transactions financières relatives aux dépenses et recettes des sections communales sont systématisées. Le MICT est en mesure d'assurer un contrôle de l'utilisation des fonds publics gérés par les CASEC.	DCT/FL Délégations et Vice-Délégations BNC	Oct 09-nov 09

			Informatisation de la gestion du FGDCT	Le MICT est équipé d'un logiciel et des équipements informatiques adéquats. Le personnel du service des finances locales maîtrise l'utilisation du logiciel. Le coût et les financements sont identifiés (Ambassade de France, projet d'appui à la décentralisation).	Avec l'informatisation, le service gestionnaire du FGDCT est quotidiennement informé des mouvements et du solde de chaque poste du fonds. La traçabilité du fonds est améliorée et transparente	DCT/FL	Janv 10
			Exécution de la programmation du FGDCT en tenant compte des propositions financières des Elus	La proposition de programmation 2009-2010 est publiée. Un dispositif est mis en place pour l'automatisation des virements au profit des CT. Le service des finances locales assure un suivi informatisé des transactions.	Les élus comprennent le fonctionnement du FGDCT et les CT sont plus en mesure d'exécuter leurs budgets. Le MICT neutralise les retards de paiement des allocations au profit des CT. Comme le FGDCT est mieux géré, les résultats sont visibles et donc toute initiative d'augmenter ces recettes se justifie aux yeux des élus et de l'ensemble de la population en général.	DCT-FL	Oct 09-sep 10
			Mise en place des mécanismes d'adoption du compte de gestion (comptable) et du compte administratif (ordonnateur) au niveau municipal	Une prise de conscience se concrétise en matière de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Sur la base de la nomenclature actuellement utilisée par les Communes, un format de Compte Administratif est préparé et soumis à l'avis du MEF et de la CSCCA. Une réflexion est menée quant à l'impact et au format du compte de gestion	Les 140 communes produisent, pour le 1er mars 2010, leur compte administratif pour clôturer l'exercice 2009-2010 Les résultats de l'exercice 2009-2010 (excédents/déficits) sont repris dans le cadre de la préparation des budgets 2010-2011.	DCT/FL	Juil 10-sep 10

			Réalisation d'une étude sur la mise en place d'un dispositif administratif et juridique pour parvenir à la séparation de l'ordonnateur et du comptable des Mairies, en mettant à contribution le Corps des CFT et les compétences acquises par les comptables payeurs.	Le Ministre MICT valide l'étude sur la mise en œuvre du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le MEF et la CSCCA émettent un avis favorable	Les spécificités de la comptabilité publique des collectivités territoriales sont prises en compte (projet d'amendement de l'Arrêté du 16 février 2005, portant règlement général de la Comptabilité Publique). Grâce aux compétences acquises des Comptables Payeurs, les TDR des CFT évoluent vers la fonction de « comptable public » tandis que celles des Comptables Payeurs se transforment en « Responsable du budget et des finances communales », conseiller de l'ordonnateur (maire).	DCT/FL	Jui 10 – sept 10
			Relance du Projet de recensement des propriétés bâties	Le plan de relance proposé par les consultants est mis en œuvre. Les ressources financières sont dégagées tant au niveau du projet/Trésor Public, qu'au niveau du FGDCT.	Les données du recensement des 14 communes pilotes sont collectées, traitées, exploitables fiscalement par les la DGI et les municipalités concernées. La DGI et ses communes sont mises en réseau pour l'exploitation de ces données.	DCT-DA/Cabinet	Oct 09-sep 10
4	INFORMATION ET SENSIBILISATON		Réalisation de forums sur la gestion des cimetières	Elaboration d'un document de cadrage prenant en compte tous les paramètres nécessaires à la clarification des besoins en matière de réglementation du service funéraire municipal. Le budget des forums est validé et les financements identifiés.	Un état des lieux est réalisé pour apporter plus de dignité dans l'organisation du service funéraire municipale : contrôle du décès, émission du certificat de décès et du permis d'inhumer, enregistrement du décès dans les registres de l'état civil, la gestion du cimetière (du point de vue spatial/plan du cimetière), les modalités d'acquisition de concessions funéraires, la conservation des archives.	MICT-DCT MJSP MSPP	Oct 09- sept 10
			Etude sur l'organisation et la gestion des marchés publics communaux et des gares routières	Les TDR de l'étude sur l'organisation des marchés publics communaux et des gares routières sont rédigés. Le budget de l'étude est validé et le financement identifié.	L'étude propose : un plan de dotation des communes en matière de marchés publics et de gares routières, un système de gestion et de réglementation.	DCT/URS MTPTC MSPP MEF MCI Associations de marchands/secteur informel	Oct 09- sep 10

			Mise en place d'un centre d'information sur les C.T.	Le statut (Etablissement Public Administratif), les fonctions, le mode de financement et la composition du Conseil d'Administration et du personnel du centre d'information sont clairement déterminées. Le centre qui pourrait être localisée à l'Annexe Turgeau, est accessible aux élus locaux et aux candidats aux futures élections, au personnel territorial ainsi qu'aux candidats aux vacances d'emplois dans les CT. Le coût de mise en œuvre et de fonctionnement du centre est fixé et le financement est identifié.	Première phase dans la mise en œuvre du statut de la fonction publique territoriale, le centre d'information sur les CT héberge une veille juridique, une bibliothèque et un fonds documentaire couvrant les thématiques correspondant aux compétences des CT,	DCT/URS	Fev 10
			Création et diffusion d'une revue sur les C.T.	Mise en place d'un comité de rédaction. Appellation de la revue (ex Gazette des Communes Haitiennes/Ti jounal sou koze komin yo nan peyi Ayiti). Identification des thématiques, du format, de la périodicité, du nombre de destinataires ; Rédaction de l'éditorial par le Ministre/Cabinet. Evaluation du coût annuel. Identification du financement.	Suite à la parution et la diffusion du premier numéro, les destinataires réagissent positivement à l'initiative et proposent de nouvelles rubriques et informations pour les numéros suivants.	DCT/URS	Oct 09
			Réalisation d'émissions radio télédiffusées sur les activités de la DCT, des Collectivités Territoriales	Les services du MICT (Cabinet du Ministre, politique, information publique) contribuent à la mise en valeur des activités de la DCT. La DCT peut dégager du personnel, du temps et des moyens financiers pour capitaliser les informations.	Les spots, reportages et courts métrages contribuent au renforcement de la transparence de l'administration locale. La population prend conscience du développement positif de l'administration à leur service.	DCT/URS/Cabinet du Ministre	Continu

CONCLUSION

Ce plan d'action 2009-2010 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique impulsée tout au long de l'exercice précédent.
La Direction des Collectivités Territoriales (DCT), dans sa démarche de restructuration, a montré son implication dans la modernisation de l'administration publique locale. La formation des vingt cadres de la DCT en gestion administrative et financière a largement contribué, non seulement au renforcement des compétences, mais surtout à une prise de conscience des besoins des collectivités territoriales.

En 2009-2010, le service de formation de la DCT poursuivra son renforcement, tant en ressources humaines qu'en matière de capacités, afin d'être en mesure de planifier sur le court, moyen et long terme, des cursus et des cycles de formation diplômant, visant à améliorer les connaissances et la responsabilité des élus ainsi que la technicité des personnels territoriaux. Concernant ces derniers, la stratégie de formation s'inscrit plus largement dans un processus de stabilisation qui doit conduire à la création du statut de la fonction publique territoriale.
Au terme de l'exercice 2009-2010, la DCT souhaite pouvoir dégager les résultats suivants :

- La DCT :

 - Est en mesure de jouer son rôle d'encadrement, de conseil et de contrôle des collectivités territoriales.
 - S'est impliquée dans les projets d'amélioration et de réforme de l'administration publique locale : décentralisation, comptabilité des collectivités, fiscalité locale, statut du personnel, gestion de cimetières, marchés publics, gares routières
 - A initié et organisé la formation des élus et des cadres communaux
 - A concrétisé son plan de communication par le biais de supports radio, télédiffusés et écrits

- Les élus locaux :

 - Ont acquis une crédibilité de leur gestion qui contribue à l'accroissement des finances locales par le biais de l'amélioration des recettes communales / fiscalité locale et l'augmentation des dotations de l'Etat (à partir du FGDCT par exemple)
 - Conseillés par des secrétaires généraux formés et d'autres cadres déployés dans les arrondissements, ont pris en main la maitrise d'ouvrage, en engageant leurs dépenses dans le respect de la réglementation des marchés publics
 - Accompagnés des 42 ingénieurs municipaux déployés dans les arrondissements, assurent une meilleure gestion du bâti, veillent à la planification de leur espace territorial, tout en tenant compte des potentialités et du degré de risques divers de leurs communes (d'inondations, cycloniques, sismiques etc.)
 - Assistés d'un personnel communal mieux formé, ont préparé, exécuté et procédé à la clôture de leur budget et à la reddition des comptes, dans le respect des normes en vigueur